

Décision 03-D-17 du 31 mars 2003

relative à des pratiques sur le marché de la distribution des carburants sur autoroutes

Posted on: 16 septembre 2003 | Secteur(s) :

GRANDE CONSOMMATION

INDUSTRIE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Ministre chargé de l'économie

Dispositif(s)

Sanction pécuniaire

**Entreprise(s)
concernée(s)**

Total Fina Elf France, Pétroles Shell,
Esso Saf, BP France

Lire

le texte intégral de la décision

158.85 Ko

le communiqué de presse